

huis clos que de permettre à un parti d'avancer, comme venant de lui, presque toutes les idées formulées par d'autres députés.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Si le député insinue que les propositions que j'ai énumérées ont été subtilisées au comité et qu'un représentant de notre parti, membre du comité, nous a transmis des renseignements confidentiels, je tiens à dire que cette idée est absolument fausse et trompeuse. De fait, les huit points que j'ai énumérés aujourd'hui, je les avais énumérés lors d'une conférence de presse tenue il y a deux ans et demi, et notre représentant les a présentés au comité. Par conséquent, nous ne pouvons donc pas les avoir dérobés aux autres membres du comité, puisque c'est nous qui les y avons présentés. Des membres d'autres partis ont peut-être préconisé la même chose au comité, mais l'idée que nos représentants au comité aient commis un abus de confiance m'offusque.

M. Olson: Maintenant que le chef du Nouveau parti démocratique nous a rappelé qu'il a, en effet, présenté la plupart de ces points il y a environ deux ans et demi, monsieur l'Orateur, il y a la question de privilège qui me touche et qui est plus grave encore. Si ma mémoire est fidèle, ces huit points—de fait, onze, je crois, avaient été présentés à cette époque—figuraient dans un communiqué émis entre le temps où le sous-comité les avait étudiés et celui où le rapport allait être présenté au comité plénier pour une étude plus approfondie. C'est pourquoi le député a manqué de correction à mon égard en présentant ces points aujourd'hui. Ce manquement était encore plus grave à l'époque, car presque tous ont été certes discutés par un sous-comité du comité de la procédure. Je le répète: Le Nouveau parti démocratique les a fait paraître dans un communiqué de presse avant même qu'ils soient discutés par le comité plénier.

M. Brewin: Et pourquoi pas?

M. Olson: Le député demande pourquoi pas. C'est toute la considération qu'il a pour le caractère confidentiel des réunions à huis clos? Il est utile de tenir ces réunions secrètes et officieuses—que je respecte—et sans publier de communiqué de presse, car elles me semblent bien plus fructueuses.

[M. Olson.]

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. C'est maintenant en qualité de membre du «caucus» du Nouveau parti démocratique que je prends la parole pour dire au député qu'à ma connaissance, ces propositions que nous avons présentées publiquement, il y a deux ans et demi, par l'entremise de notre leader qui les a de nouveau présentées ici-même, aujourd'hui, les membres de notre parti les ont élaborées de bonne foi et avec beaucoup de soin au cours de leurs réunions. Les idées exposées avaient été exposées individuellement et collectivement lors de nos propres réunions secrètes, et au sujet desquelles nous en sommes venus à certaines conclusions. C'est de cette façon, j'en suis sûr, que mon chef les a exposées aujourd'hui, en toute bonne foi, dans l'espoir sincère qu'elles pourraient, dans le contexte du débat, améliorer la procédure à la Chambre. Je dois dire mon étonnement devant le fait qu'un député comme le représentant de Medicine-Hat (M. Olson) laisse entendre que ces propositions ont été émises dans une autre optique. Comme l'a dit mon chef, nous ne revendiquons certainement pas la paternité exclusive d'une ou de toutes les idées contenues dans ce rapport.

En terminant ma question de privilège, j'ajoute que, d'après nous, ces propositions méritent l'étude sérieuse des députés de tous les partis. Nous espérons que l'honorable député de Medicine Hat et les autres députés les jugeront dignes d'appui.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne voulais pas interrompre la question de privilège mais j'aimerais rappeler à l'honorable député de Comox-Alberni que ses remarques étaient irrégulières parce qu'il n'était pas assis à sa place.

M. Barnett: Je pose la question de privilège, monsieur le président. Je suis à ma place.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, au sujet de la question de privilège posée par l'honorable député de Comox-Alberni, j'aurais un ou deux commentaires à faire, sans trop de subtilité. Je sais que l'honorable député de Medicine Hat a la parole, mais puisqu'on a soulevé la question de privilège et, par suite de certaines choses dites par l'honorable député au sujet de l'honnêteté, j'aimerais, moi aussi, formuler quelques commentaires.